



Commune d'ASPREMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2026 à 18 heures

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : Mme GARAGNON Michèle, M. PHILIP Frédéric, Mme RICHIARDONE Christelle, M. BLANCHARD Gilles, Mme CARTEAUX Laurinda, M. CARILLO Jean-François, Mme CHAGNARD Amandine, Mme NIEDERGANG Miessa et Mme RAMBAUD Anny.

Absent : M. ESCANDE Dimitri (pouvoir donné à M. FRANCOU Jacques).

Secrétaire de séance : Mme NIEDERGANG Miessa.

Répartition des délégations et représentations dans divers organismes (commissions, conseils, comités...) :

L'équipe municipale s'est répartie les représentations aux différentes instances et commissions comme suit :

Organismes - commissions	Titulaires	Suppléants
Commission d'Appel d'Offres	Frédéric PHILIP Michèle GARAGNON Anny RAMBAUD	Gilles BLANCHARD Miessa NIEDERGANG Amandine CHAGNARD
Correspondant(e) Défense	Jacques FRANCOU	
Représentant.es en charge de la Forêt (Association des Communes Forestières)	Dimitri ESCANDE Gilles BLANCHARD	
Association des Communes Pastorales PACA	Dimitri ESCANDE	Gilles BLANCHARD
SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée)	Amandine CHAGNARD	Christelle RICHIARDONE
SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Gapençais	Jacques FRANCOU	Frédéric PHILIP
TE 05 (Territoire d'Energie des Hautes-Alpes)	Jacques FRANCOU	Frédéric PHILIP
CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCBD (Communauté de Communes Buëch-Dévoluy)	Jacques FRANCOU	
Correspondant(e) communal(e) incendie et secours	Jean-François CARILLO	
Délégué(e) à la Protection des données (DPO)	Jacques FRANCOU	
Délégué(e) CNAS (Comité National d'Action Sociale)	Miessa NIEDERGANG	
Délégué(e) aux affaires scolaires	Jacques FRANCOU	Miessa NIEDERGANG
Démarches intercommunautaires d'autoconsommation collective du Haut-Buëch	Jacques FRANCOU	Michèle GARAGNON



Commune d'ASPREMONT

Volontaires à la Commission de Contrôle des
Listes électorales

Gilles BLANCHARD
Laurinda CARTEAUX
Miessa NIEDERGANG
Dimitri ESCANDE
Anny RAMBAUD

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Suite aux élections des conseils municipaux de mars 2026 la commission communale des impôts directs est renouvelée de droit. Une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) doit être proposée à la Direction Générale des Finances Publique qui n'en retiendra que 6 en tant que titulaires et 6 suppléants pour former cette commission. Une liste préparée en commissions communales est soumise à l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et afin de simplifier le travail administratif le conseil municipal décide de déléguer au maire les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat en fixant les montants des plafonds octroyés dans la limite des crédits prévus aux budgets. Un certain nombre d'observations ont été formulées par une conseillère municipale et sont annexées au présent procès-verbal.

- Délibération adoptée avec 10 voix Pour et 1 voix Contre.

Commune : approbation du compte de gestion 2025 :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité. Etabli par le comptable public, il certifie la concordance entre la comptabilité administrative et la comptabilité de la trésorerie. Celui relatif au budget principal de l'année 2025 a été communiqué à l'assemblée.

- Délibération adoptée avec 10 voix Pour et 1 Abstention

Service Eau et Assainissement : approbation du compte de gestion 2025 :

Au même titre que le budget principal le compte de gestion 2025 du service annexe d'eau et d'assainissement tenu par le chef du service comptable des finances publique a été transmis aux élus.

- Délibération adoptée avec 10 voix Pour et 1 Abstention

Commune : approbation du Compte Administratif 2025 :

Le compte administratif relatif au budget principal fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 679 374,22 € et un déficit d'investissement de 42 471,40 €.

Il ressort un excédent global de 636 902,82 €.

- Le maire ne prenant pas part au vote, la délibération est adoptée avec 8 voix Pour et 1 Abstention.

Service Eau et Assainissement : approbation du Compte Administratif 2025 :

Le compte administratif du service de l'eau et d'assainissement laisse apparaître un résultat global cumulé excédentaire de 600 578,68 €.

- Le maire ne prenant pas part au vote, la délibération est adoptée avec 8 voix Pour et 1 Abstention.



Commune d'ASPREMONT

Commune : affectation du résultat 2025 :

Compte tenu des sommes restant à réaliser et du déficit d'investissement, il est nécessaire d'affecter 209 171,40 € en section d'investissement ôté du résultat excédentaire de fonctionnement.

- Délibération adoptée avec 10 voix Pour et 1 Abstention.

Service Eau et Assainissement : affectation du résultat 2025 :

Compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, il n'y a aucun besoin de financement à couvrir.

- Délibération adoptée avec 10 voix Pour et 1 Abstention.

Commune : Approbation du budget primitif 2026 :

Les Dépenses et recettes s'équilibrent en section de fonctionnement pour 1 033 083,06 € et en section d'investissement pour 914 892,46 €. Les principales dépenses d'investissement concernent différentes acquisitions foncières, la création d'un espace sanitaire au local technique et des travaux de réfection de voirie.

- Budget adopté avec 10 voix Pour et 1 voix Contre.

Service Eau et Assainissement : Approbation du budget primitif 2026 :

Le budget prévisionnel s'équilibre avec 123 566,39 € en fonctionnement et 1 207 054,69 € en investissement. La phase de travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable à Thuoux (tronçon des Lamberts aux Iscles) dont les subventions ont été obtenues doit poursuivre cette année. Ceux-ci permettront de résoudre les problèmes d'alimentation et de pression insuffisante de Hauteville.

- Budget adopté avec 10 voix Pour et 1 voix Contre.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement. - Décision du taux applicable :

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57 qui s'applique sur le budget principal le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hormis pour les dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé d'entériner ce taux.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote des taux de la fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 :

Le maire rappelle les taux votés en 2025 qu'il propose de maintenir pour 2026, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 46,10 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 104,17 %
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 11,02 %

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire :

Afin de nous conformer aux nouvelles obligations réglementaires, le CDG 05 lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour les risques Santé et Prévoyance. Ce nouveau contrat collectif proposé par le CDG prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

Les collectivités donnant mandat au CDG 05 lors de la passation du marché, pourront rester en labellisation et rejoindre le contrat au 01/01/2029 afin de se mettre en conformité avec la loi n° 2025-1251. Afin de constituer le dossier de consultation le CDG propose d'intégrer la commune dans le périmètre du marché.

- Délibération adoptée à l'unanimité.



Commune d'ASPREMONT

Présentation du Document Unique des Risques Professionnels et Plan d'Actions général mis à jour :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) accompagné de son Plan D'Actions général (PDA général) a été mis à jour pour l'année 2026. Après avis favorable rendu le 05/03/2026 par la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion ce document est présenté en conseil municipal pour validation.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Cimetières : Un inventaire avec état des lieux des cimetières doit être réalisé afin de mettre à jour et informatiser les données car la commune ne dispose pas de registres exhaustifs, seuls les détenteurs de concessions étant répertoriés. La commune fera appel à un prestataire spécialisé pour l'assister dans cette démarche.

Travaux sur les réseaux d'eau : Il est proposé d'organiser une demi-journée de visite des captages et des travaux qui ont commencé sur le réseau d'alimentation en eau à Thuoux pour les élus volontaires et disponibles.

Fleurissement : La préparation des bacs à fleurs a pris du retard car il faut les restaurer chaque année avant de confier la plantation à un pépiniériste.

Voirie : La reprise du revêtement d'une portion du chemin des Patègues doit débiter à la fin du mois d'avril. C'est la société Routière du Midi qui a été attributaire du marché et qui interviendra sur ce chantier. D'autres endroits où des trous se sont formés seront réparés localement.

Le chemin des Aires a besoin d'être réparé mais il faudra refaire les réseaux humides avant la réfection complète de la rue.

Réparations : Une pierre est à resceller dans l'androne en face de l'école et un caniveau-grille doit être réparé car il s'est abîmé avec les écoulements pluviaux.

Eclairage public : Certains luminaires sont anciens et éclairent moins bien. Ceux-ci seront remplacés petit-à-petit afin d'étaler les frais de réparations.

Intercommunalité : La CCBD prévoit d'embaucher un saisonnier dans le cadre du pastoralisme afin de faire le lien entre la population et les éleveurs avec leurs chiens de berger.

Associations : Elles sont invitées à participer régulièrement à la vie du village. Il est proposé de réorganiser la rencontre des jeux inter villages. La dernière édition avait été remportée par la commune d'Aspres-sur-Buëch et elle sera sollicitée pour remettre la coupe en jeu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.



Commune d'ASPREMONT

Annexe au point n° 3 - Délégations consenties au maire par le conseil municipal :

Rece J

Conseil Municipal du Jeudi 16 Avril 2026 à 18H

3. Délégations consentis au maire par le Conseil municipal :

Lecture faite en séance :

"Monsieur le Maire, sur les 31 points de délégation, j'ai analysé chaque compétence. Si certains relèvent de la gestion courante, d'autres sont excessifs. Je les ai regroupés en 4 familles pour plus de clarté."

Famille 1 : Finances et Dette

Points : 3, 20, 21, 27

"Vous demandez des plafonds trop élevés. Un million d'euros d'emprunt annuel (Point 3) ou 200 000 € de ligne de crédit (Point 21) sans passer par le Conseil est démesuré pour notre commune."

"Je propose de diviser ces plafonds par deux pour que le Conseil garde le contrôle sur l'endettement à long terme."

Famille 2 : Patrimoine et Urbanisme

Points : 4, 5, 10, 11, 12, 15, 19, 23, 24, 26

"Ces points vous donnent les pleins pouvoirs sur les chantiers (Point 4) et les achats immobiliers (Point 15). Cela évince la Commission d'Appel d'Offres et le débat public sur l'aménagement de notre village."

"Je m'oppose à la délégation des marchés publics et du droit de préemption au-dessus de 100 000 €, car ces choix appartiennent à l'ensemble des élus."

Famille 3 : Juridique et Sécurité

Points : 8, 9, 16, 17, 18

"Engager des frais d'avocat ou régler des sinistres (Point 17) ne doit pas se faire dans l'ombre au-delà d'un certain seuil."

"Je demande d'abaisser le plafond des sinistres de 10 000 € à 5 000 €. Au-delà, le Conseil doit être informé de l'impact sur le patrimoine communal."

Famille 4 : Vie Quotidienne et Services

Points : 1, 2, 6, 7, 13, 14, 22, 25, 28, 29, 30, 31

"Cette famille touche au portefeuille des habitants (Point 2 : tarifs de voirie, stationnement) et au fonctionnement technique (Points 13, 14, 30)."

"Je valide les points techniques (arrêtés, régies), mais je refuse que le Maire fixe seul les tarifs payés par les citoyens sans un vote préalable en Conseil."

Conclusion et Vote

"En résumé, je ne suis pas contre la gestion de la mairie, mais contre cette concentration de pouvoir. Je demande un vote séparé sur ces familles. À défaut, je voterai contre ce bloc de 31 points pour protéger le droit de regard des élus et des citoyens."

"Transparence" et "Contrôle budgétaire". « Je demande que mes réserves et mes propositions de plafonds pour ces 4 familles soient explicitement mentionnées au PV de cette séance. »